

CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE LA SAVOIE

L'ATRIUM
Avenue Louis DOMENGET
73190 CHALLES LES EAUX



Tél : 04 79 71 79 00 – Fax : 04 79 79 71 01

Email : savoie@73.medecin.fr

Site Internet : www.cdom73.org



BULLETIN JANVIER 2012



Docteur Philippe VITTOZ
Président

EDITORIAL

MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE

Vœux à partager avec votre famille et vos proches.

Ce début d'année est pour moi un peu particulier.

En effet, 2012 est une année d'élections ordinaires et 9 des 18 sièges du Conseil Départemental sont à renouveler. Après 18 années d'élu ordinal titulaire au CDOM dont 16 au Bureau et 10 comme président, j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections et je ne serai donc pas le prochain président de l'Ordre Départemental.

Ma décision longuement réfléchie se justifie par le fait qu'il me semble nécessaire de renouveler notre Institution départementale.

La remarque souvent entendue « L'Ordre ne sert à rien » est au mieux une contre vérité au pire une malveillance (et il est regrettable que ceux qui ont bénéficié de l'aide de l'Ordre ne se fassent pas suffisamment entendre). Par contre pour ceux qui s'investissent, l'Ordre prend beaucoup de temps et d'énergie nécessitant de plus en plus de compétences, juridiques en particulier.

Après 10 ans de présidence, je crois donc justifié, de « passer la main ».

Ce dernier éditorial que j'ai à rédiger, est l'occasion de dresser un bilan non pas de l'année écoulée mais de la dernière décennie.

1 – Sur l'aspect de l'évolution de notre profession et de notre exercice :

Elu président en février 2002, j'ai été tout de suite confronté à la mise en place de la loi « KOUCHNER » de mars 2002 et en particulier aux dispositions concernant le **Dossier Médical**, propriété du patient, et à toutes les questions de nos confrères sur cette mise à disposition.

L'année 2002 a été aussi marquée par la grève des gardes des médecins généralistes puis des médecins de montagne qui a amené à une profonde refonte de la Permanence des Soins et une nouvelle écriture de l'article 77 de notre code de déontologie.

Le décret du 15 septembre 2003 consacre le **Volontariat** dans l'organisation de la Permanence des Soins qui est reconnue « comme mission d'intérêt général » (avant de devenir plus tard mission de service public), organisation faite par le Comité Départemental d'Aide médicale d'Urgence et de Permanence des Soins (CODAMU-PS).

L'Ordre Départemental se retrouve au centre de cette organisation, à charge de mettre en place et de transmettre les tableaux de garde dans les secteurs déterminés par le CODAMU-PS et validés par arrêté préfectoral tout comme le cahier des charges de la Permanence Des Soins.

Le premier CODAMU-PS s'est réuni en janvier 2004.

A l'automne 2004, il est fait appel aux volontaires afin de mettre en place une Régulation Médicale Libérale au Centre 15.

Toutes ces années (2003-2006) ont profondément été marquées par l'organisation de la Permanence des Soins et de la Régulation Médicale. Après les maisons médicales de garde (MMG) de Chambéry et d'Albertville, s'est créée la MMG de St Jean de Maurienne.

Le décret du 13 avril 2007 met en place l'obligation de **Conciliation** entre plaignants (médecins ou non). Ceci a amené à la création d'une commission de l'Ordre Départemental dédiée à cette mission.

La charge de travail s'en est trouvée accrue mais le résultat s'est révélé très encourageant puisqu'une plainte sur 2 n'a pas fait l'objet d'une transmission à la chambre disciplinaire régionale.

2007 est aussi l'année de la nouvelle organisation de l'institution ordinale régionale avec la création du **Conseil Régional Administratif** de l'Ordre des Médecins, distinct de la **Chambre Disciplinaire de Première Instance** de l'Ordre Régional présidée désormais par un magistrat professionnel.

Cette même année, l'Ordre Départemental a pris une nouvelle charge avec la création de la **Commission de Qualification de Spécialiste en Médecine Générale**.

De même se met en place en 2007 la **Commission « Jeunes Médecins »**.

L'année 2008 va de nouveau être marquée par les problèmes de Permanence des Soins.

En février 2008, Mme BACHELOT, ministre de la santé, nous oblige à réduire de façon importante nos secteurs de garde. Après une négociation de plusieurs mois (et plusieurs heures de travail), un accord est trouvé, reconnaissant les particularités touristiques et géographiques de la Savoie, permettant la création de secteurs saisonniers et d'une nouvelle MMG à Aix les Bains.

Cette même année, l'Ordre Départemental travaille beaucoup sur la **Démographie Médicale** avec des réunions sectorielles d'information et de sensibilisation des élus, avec une participation très active aux travaux de GEOSANTE en relation avec l'URML-RA.

2009 et 2010 sont les années marquées par la discussion puis la promulgation de la loi

« **Hôpital, Patients, Santé et Territoires** » de Mme BACHELOT avec l'incidence politique de la création des **Agences Régionales de Santé** (et la disparition des DDASS) et son incidence ordinale départementale de la création de la Commission Ordre/CPAM sur le refus de soins ou le manquement à la déontologie médicale ; la possibilité pour l'Ordre Départemental de poursuivre un médecin chargé du service public en cas d'infraction à la déontologie médicale ; la Possibilité pour l'Ordre Départemental de refuser une inscription ou de suspendre un exercice pour insuffisance professionnelle.

Enfin, le **Registre Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)** annoncé en janvier 2009 ne s'est mis en place qu'à la fin de l'année 2011.

2 - Sur l'aspect de Santé Publique :

Notre Ordre Départemental a été impliqué dans plusieurs dossiers (dont certains très chronophages) durant ces 10 ans :

La **Canicule de 2003**, sans incidence dans notre département, nous a obligé chaque année à la mise en place d'un Plan CANICULE.

Les multiples réunions pour la **Grippe Aviaire** en 2007 mais aussi pour cette effroyable **Grippe A(H1N1)** de 2009.

Je dois aussi citer le Plan SANTE SCOLAIRE et notre participation au Dépistage Organisé des Cancers en particulier dans la sensibilisation de nos confrères généralistes lors de la mise en place du dépistage du cancer colorectal en 2008.

3 – Sur l’aspect de la gestion et de l’organisation de l’Ordre Départemental :

Dès la fin 2002, l’Ordre a déménagé dans ses propres locaux. Après 10 ans, l’incidence économique de ce choix est évident puisque tous les prêts seront échus dans 2 ans. Les mensualités actuellement payées sont inférieures au loyer des locaux du Méridien en 2002.

Dès le premier trimestre 2004, nous avons mis en place notre site internet (www.cdom73.org) qui a été réactualisé en 2007 et qui est géré par notre commission de Communication.

L’Ordre Départemental a poursuivi durant ces 10 ans l’assainissement de ses finances ce qui nous conduisait ces 2 dernières années à solliciter auprès de nos conseillers nationaux un gel de la cotisation ordinale. Je suis heureux que nous ayons été entendus pour 2012.

Je ne reviendrai pas sur toutes ces heures passées à gérer le courrier, les plaintes, les réclamations, les demandes de nos confrères (1 réunion de Bureau hebdomadaire), à honorer les rendez vous du jeudi, les différentes réunions et représentations extérieures.

En conclusion, sur le point de laisser ma fonction de président, j’ai apprécié le travail de notre Ordre Départemental qui, s’il a été intense (croyez moi !), a été un travail d’équipe dans un esprit constructif. Je crois qu’il doit continuer à l’être. Je tiens à remercier tous les conseillers, les membres du Bureau avec lesquels j’ai collaboré.

Avec deux mentions spéciales, si vous le permettez.

L’une pour les secrétaires généraux qui m’ont supporté dans tous les sens du terme : Jean Marc BATTISTELLI, Jean Claude LAPOSTOLLE et Jean Louis VANGI.

L’autre pour le secrétariat administratif et Mme Geneviève RAMBAUD en particulier.

Je n’abandonne pas tout à fait l’institution ordinale puisque j’assurerai mes fonctions de conseiller pour la Savoie à l’Ordre Régional et de membre de la commission nationale de Permanence des Soins.

J’ai été un peu long et vous demande de m’en excuser.

Je souhaite faire une dernière remarque. La liste des candidats à la prochaine élection ordinale montre une présence féminine qui me réjouit car je milite depuis longtemps pour que nos « consœurs » soient davantage représentées à l’Ordre traduisant la réalité de notre profession.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2012



Docteur Jean-Louis VANGI
Secrétaire Général

2012, Année électorale...

Vous avez à ce jour tous reçu vos bulletins de vote.

Le 7 février, le scrutin parlera et pour la première fois, le Conseil Départemental de la Savoie sera renouvelé par moitié et non plus par tiers.

En effet, la loi HPST a modifié le renouvellement des Conseils passant d'un renouvellement par tiers tous les deux ans à un renouvellement par moitié tous les trois ans.

Cette modification doit assurer à L'Ordre une plus grande stabilité et une meilleure continuité de son action.

En Savoie, 9 conseillers sur 18 sont sortants. Sur ces 9 conseillers, seuls 3 ont décidé de se représenter.

Les autres ont décidé de ne pas renouveler leur candidature, souvent après plusieurs mandats.

C'est le cas de notre Président, le Dr Philippe VITTOZ qui ne se représentera pas après 18 années passées à L'Ordre, dont 10 à la Présidence.

Ce dernier bulletin sous sa présidence est pour moi l'occasion de le remercier, au même titre que les autres conseillers, pour le travail accompli au cours de ces années au sein de notre instance.

L'année 2011 a été largement occupée par les problèmes économiques et les médecins n'auront pas échappé à cette morosité avec malheureusement pour certains de nos confrères savoyards, son lot de drames : suicides, burn out, maladies ou redressements judiciaires.

L'ordre des Médecins, par sa commission d'Entraide, est aussi là pour aider ces confrères ou leur famille, lorsque bien entendu nous sommes informés de difficultés. Là encore, nous devons être solidaires et il ne faut pas hésiter à informer l'Ordre de confrères en difficulté.

Avec le Docteur VITTOZ, nous avons pu rencontrer, à leur invitation, les représentants de la Chambre des Notaires (équivalent de notre Ordre pour les notaires) pour échanger sur nos missions, la composition de nos instances,...

Nous sommes convenus que les médecins sont souvent mal préparés à affronter les aléas de la vie (divorce, maladie,...) mais également à anticiper l'avenir (baisse des retraites, gestion et transmission de patrimoine, ...) et que les notaires avaient là un rôle à jouer.

2012 verra l'organisation d'une journée interprofessionnelle Notaires – Médecins sur le thème :

« Les Notaires soignent leurs Médecins ».

En attendant, je vous souhaite une excellente Année 2012.

Comme chaque année, quelques sujets de réflexions....

La continuité des Soins...

Inscrit dans le marbre de la LOI HPST, abrogée par la loi Fourcade de juillet 2011 pour ce qui concerne sa partie coercitive, la Continuité des Soins revient régulièrement faire parler d'elle surtout en période de fêtes ou de vacances. Cette année encore, le 15 a été assailli d'appels de patients à la recherche d'un médecin.

En cette période de pathologie saisonnière et alors même que les cabinets médicaux sont déjà surchargés lorsqu'ils sont tous en activité, la continuité des soins ne pourrait pas à elle seule pallier à l'absence des médecins dont le droit aux congés n'est nullement remis en cause.

Si l'organisation d'une continuité est indispensable, c'est aussi le comportement des « usagers de la santé » qui doit changer.

La mise en place d'une continuité des soins opposable aux médecins, en dehors de l'effet d'annonce qu'elle aura, ne règlera pas le problème de l'accès aux soins pour tous en période de vacances; A moins de mettre un médecin régulateur dans chaque cabinet médical et de ne limiter l'accès aux cabinets médicaux qu'aux consultations urgentes. Pour autant, rien n'empêche aux médecins de s'organiser entre eux ou entre cabinets médicaux pour mettre en place une certaine continuité des soins.

Mais n'est ce pas ce qui se pratique déjà couramment ?

Vol ou falsification Ordonnances

Les Médecins sont confrontés régulièrement à des falsifications ou des vols de documents professionnels notamment blocs d'ordonnances – cartes professionnelles ou tampons.

L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes a mis en place sur son site un registre des déclarations.

Pour effectuer ces déclarations il est possible de télécharger un modèle

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Signalement-des-vols-et-pertes.111539.0.html>

L'information ainsi enregistrée sera accessible aux Professionnels sur simple appel téléphonique.

Cette déclaration informative ne relève pas le médecin de son obligation à signaler le vol au Commissariat ou à la Gendarmerie.

Violences conjugales

La loi du 9 juillet 2010 a modifié la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales.

Elle améliore la protection des victimes et permet de mieux lutter contre toutes les formes de violences au sein du couple.

Tout certificat médical établi par un médecin, dans le cadre de violences conjugales, qui fixe une incapacité totale de travail (ITT) qu'elle qu'en soit la durée entraîne obligatoirement des poursuites judiciaires y compris lorsque la personne victime décide de retirer sa plainte.

Exit donc le certificat de coups et blessures volontaires et sa barrière symbolique des 8 jours.

Article L 162-1-19 du Code de la Sécurité Sociale créé par l'Article 56 de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 (Loi HPST)

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie lance une campagne nationale sur le tact et la mesure.

Elle a ciblé les praticiens en raison de la fréquence de leurs dépassements et de leur importance pour n'en retenir que 250. Elle concerne autant les praticiens libéraux que les praticiens hospitaliers disposant d'un secteur privé.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a beaucoup travaillé pour que chaque conseil départemental soit destinataire d'une copie du dossier adressé aux médecins mis en cause.

Il appartient au Conseil départemental de convoquer les praticiens puis de décider dans les 3 mois au vu des explications fournies s'il y a lieu de porter plainte contre le praticien pour non respect du tact et de la mesure.

C'est l'Ordre et non l'Assurance Maladie qui doit rester le juge de la déontologie Médicale.

L'Ordre, guichet principal des démarches administratives des médecins

L'arrêté fixant la date de mise en œuvre des dispositions du décret n° 2009-134 du 6 février 2009 relatif aux procédures liées à l'exercice des professionnels de santé a été signé le 17 octobre 2011. Ainsi, depuis le samedi 29 octobre, les médecins n'ont plus à se présenter à la DT-ARS pour l'enregistrement de leurs diplômes et l'obtention de leur numéro ADELI, numéro définitivement remplacé par le numéro RPPS. Les inscriptions, ainsi que toute autre formalité, auront lieu uniquement auprès du Conseil départemental.

Le médecin exerçant à titre libéral devra toujours s'adresser à la CPAM pour l'enregistrement de son activité

Le médecin exerçant à titre hospitalier ou salarié devra toujours s'adresser à l'hôpital ou à son employeur

► Le médecin libéral doit apposer son numéro RPPS et son numéro Assurance Maladie sur ses ordonnances et feuilles de soins

► Le médecin hospitalier et certains salariés doivent apposer leur numéro RPPS et le numéro FINESS de leur établissement de rattachement sur leurs ordonnances et feuilles de soins

Le médecin exerçant à titre libéral, et les médecins hospitaliers ou salariés qui désirent une CPS, devront signer le protocole d'usage de la carte CPS, qui sera joint au formulaire pré rempli de demande de carte visé par l'Ordre, et envoyé directement à l'ASIP Santé

► Dans l'attente de la délivrance de la CPS, le médecin pourra exercer grâce à des feuilles de soins provisoires délivrées par la CPAM

► Attention, toute nouvelle activité doit être déclarée à l'Ordre et transmise au RPPS avant d'être déclarée à la CPAM

► Le formulaire de demande d'attribution de CPS n'est établi qu'une seule fois durant la carrière du médecin

► La demande de CPS sera prise en compte par l'ASIP Santé uniquement si le protocole d'usage est signé par le médecin

Article 5.4 Modalités d'oppositions

Les listes d'opposition visées au premier alinéa de l'article 5.3 font l'objet d'une publication par l'ASIP Santé et ne contiennent ni les noms des titulaires des cartes mises en opposition ni les motifs d'opposition.

L'ASIP Santé s'engage à lever toute opposition réalisée sur demande des autorités compétentes, dès qu'elle est informée par ces dernières que la dite opposition est devenue sans objet.

Fait à : **Le** / /

Je soussigné **M**..... déclare avoir lu et approuvé les dispositions du présent protocole et certifie exactes les informations figurant sur le formulaire de demande d'attribution de carte au recto des présentes.

Signature du professionnel de santé

Code Barre N° RPPS
N° RPPS

.....

(si protocole non imprimé au verso du formulaire)

LES MOUVEMENTS DU TABLEAU

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 18/01/2011

Docteurs :

LOPES Cristina	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Chambéry
AMBROISE-THOMAS Pierre	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Chambéry
SIMONOT Laurent	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Libéral	Chambéry
ARSLANIAN Anna	Angiologie	Salariée	Modane
GUEDEL Domitille	Spécialiste en Endocrinologie et Maladies Métaboliques	Salariée	Chambéry
WASMER Anne-Sophie	Spécialiste en Médecine du Travail	Salariée	Chambéry
BECKER Noémie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
SALIVET Cyril	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	
BOISSEAU Dorothée	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
MARZETTO Marcel	Médecine Générale	Médecin Retraité	
MANGIONE Brigitte	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
VANBELLE Charles	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 15/03/2011

Docteurs :

COUDURIER Marie	Spécialiste en Pneumologie	Hospitalière	Chambéry
DESCOMBE Laure	Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique	Hospitalière	Chambéry
SZLAVIK Nora	Spécialiste en Anatomie et Cytologie Pathologiques	Hospitalière	Chambéry
CHERUY Dominique	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Albertville
PETITHOMME Hervé	Médecine Générale	Médecin Retraité	
ROMIEU Françoise	Spécialiste en Dermatologie	Médecin Retraité	
VIGLIANO Anne-Laure	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
MARIONNET Joël	Médecine Générale	Retraité	
BOUVRY Martine	Médecine Générale	Non exerçante	
MERABET Zouaoui	Spécialiste en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libérale	Aix les Bains
AVERTY Elisa	Médecine Générale. Capacité Gériatrie	Hospitalière	Chambéry
PROVENCAL Jocelyne	Spécialiste en Oncologie option Médicale	Hospitalière	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 17/05/2011

Docteurs :

ELIAS Walid	Médecin Généraliste	Libéral	Challes les Eaux
RENARD Michel	Spécialiste en Médecine du Travail	Salarié	Chambéry
PEIFFER Michelle	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
COLLIN Thomas	Médecine Générale	Remplaçant	
DESCOTES-GENON Cécile	Spécialiste en Médecine Interne	Hospitalière	Chambéry
BARRE Marie	Spécialiste en Neurologie	Hospitalière	Chambéry
HERBIGNEAUX Rose-Marie	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalière	Chambéry
PICHON MARTIN Jacques	Médecine Générale	Salarié	Chambéry
GUILLOT Michel	Spécialiste en Médecine du Travail	Salarié	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 14/06/2011

Docteurs :

RINGOT Emmanuel	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Libéral	Chambéry
GRANGE Cyrille	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	St Jean de Mnne
Docteur RAINIBE Rado	Spécialiste en Gériatrie	Hospitalier	Albertville
DELERCE Elise	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 13/09/2011

Docteurs :

LAMBRINIDIS Maxime	Spécialiste en radiologie	Libéral	Chambéry
GENIN Pierre	Spécialiste en radiologie	Hospitalier	Chambéry
CHARDIN Laurent	Médecine Générale	Hospitalier	Moûtiers
RIOU GOTTA Marie-Odile	Spécialiste en Dermatologie Vénérologie	Hospitalière	Chambéry
BURUIANA Ana-Luiza	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalière	Chambéry
BURUIANA Téodor	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Chambéry
ARRIVE Cédric	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	La Léchère
VILEYN Marie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	Aix les Bains
KOUPRIANOFF Sabine	Spécialiste en Ophtalmologie	Libérale	Aix les Bains
SERRANO Michel	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Aix les Bains

BENALI Mohand Larbi	Spécialiste en Psychiatrie	Hospitalier	Chambéry
MAIRE Julien	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	
CLAVREUL Guillaume	Spécialiste en Médecine Interne	Hospitalier	Chambéry
FERRY-POIRET Nathalie	Spécialiste en Médecine du Travail	Salariée	Chambéry
FAVERJON Stéphanie	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Ugine

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 18/10/2011

Docteurs :

KAH Jean-Marc	Médecine Générale	Salarié	Barberaz
DESCOTES-GENON Vincent	Spécialiste en Cardiologie et Maladies Vasculaires	Hospitalier	Chambéry
RIBIERE François	Médecine Générale	Retraité	
REBOTIER Richard (réinscription)	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	La Plagne
GEIRNAERT Marie Claude	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
BLANCHARD Jean	Médecine Générale	Salarié	St Alban Leysse
VAUNOIS Patrick	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Grésy Sur Aix

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 15/11/2011

Docteurs :

GRANGE Jean-François	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
GIOSAN Nadia	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Salariée	Chambéry
GIRARD Claire	Spécialiste en Gynécologie Obstétrique	Salariée	Chambéry
DENIS Isabelle	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Salariée	Chambéry
RUER Vincent	Spécialiste en Chirurgie Viscérale et Digestive	Libéral	Challes les Eaux
LACHARME Tiffany	Spécialiste en Ophtalmologie	Hospitalière	Chambéry
MARRILLIET Amélie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
LE TURDU Nathalie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
BRUA-GOUDAL Séverine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
PERNOT Julien	Spécialiste en Pneumologie	Praticien contractuel	Chambéry
BAL Gaëlle	Spécialiste en Santé Publique et Médecine Sociale	Assistante Spécialiste	Chambéry
GODENIR Boris	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 13/12/2011

MILLION Domitille	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Remplaçante	
JACKSON Andrew	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Val d'Isère
KROTOFF Julia	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
LATAPPY Marc	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
BRANSIET Lucile	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
GRANGERET Nathalie	Médecine Générale	Libérale	Cognin
MAURIES-PERIER Anne-Cécile	Spécialiste en Pédiatrie	Remplaçante	
CUISSET Gabrielle	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
LAOT Lucie	Spécialiste en Psychiatrie	Hospitalière	Chambéry
RICARD Olivier	Médecine Générale	Salarié	Chambéry
VAURE Julie	Spécialiste en Médecine Générale	Adjointe Médecin	Lanslevillard
DONZEL Jean-Paul	Spécialiste en Anatomie et Cytologie Pathologique	Remplaçant	Chambéry
CHAUVET Edouard	Spécialiste en ORL et Chirurgie CERVICO-FACIALE	Libéral	Challes les Eaux
BOUCHET Guillaume	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	

RETRAITES DES DOCTEURS

RIVIER Annie	Gynécologie Médicale et obstétrique	Libérale	Aix les Bains
CADOZ Lucien	Médecine Générale	Salarié	Bourg St Maurice
THOUZERY LORAS Christiane	Psychiatrie	Libérale	Chambéry
CLARET TOURNIER Thierry	Médecine Générale	Libéral	Chambéry
CADOZ Lucien	Médecine Générale	Salarié	Bourg St Maurice
CHEVRON-BOSONNET Elisabeth	Médecine Générale	Libérale	Aix les Bains
KERRIEN Jean	Médecine Générale	Libéral	Bozel
LANGE Yves	Médecine Générale	Libéral	Mercury
BAILLE Jean- Pierre	Gynécologie-Obstétrique	Libéral	Albertville
BUGNARD Michel	Médecine Physique et Réadaptation	Libéral	Aix les Bains
CHAMPAGNAT Annie	Pédiatrie	Libérale	Chambéry
GOSET Charles	Médecine Générale	Libéral	Chambéry
REYNAUD Alain	Anesthésie-Réanimation	Libéral	Challes les Eaux

TRANSFERTS DES DOCTEURS

MAFTEI Anca	Spécialiste Pédiatrie	Hospitalière	NORD
CHABOCHE Sébastien	Médecine Générale	Remplaçant	YVELINES
ZIRNHELT Julien	Médecine Générale	Hospitalier	HAUTE SAVOIE
WALTHER Marie	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalière	Conseil National (liste spéciale)
GARY-DOLO Florence	Médecine Générale	Hospitalière	HAUTE SAVOIE
MAHAMEDI Majid	Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Hospitalier	ALLIER
OLTEAN Paula	Spécialiste en Gastro-Entérologie et Hépatologie	Hospitalière	HAUTE SAVOIE
BIROLINI Bérangère	Médecine Générale	Libérale	YVELINES
PAGNY Sylvie	Médecine Générale	Libérale	AIN
LEMORDANT Pauline	Spécialiste en Dermatologie	Hospitalière	ISERE
KUHM Romain	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	HAUTE SAVOIE
ZAMI Corinne	Médecine Générale	Remplaçante	ISERE
JAULAIN Alexandre	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	GIRONDE
MEYER Caroline	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalière	TERRITOIRE DE BELFORT
RICHARD Hugues	Spécialiste en Psychiatrie	Libéral	HAUTE SAVOIE
VITTOT DE LAGARDE Maryse	Spécialiste en Ophtalmologie	Libérale	HAUTES ALPES
REBOTIER Richard	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	VAR <small>fin saison hiver</small>
HAMEL Laurène	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	MEURTHE ET MOSELLE
MOKADDEM Benabdallah	Gynécologie-Obstétrique	Hospitalier	ESSONNE
BENZARIA Abdelhadi	Médecin Généraliste	Remplacements	AIN
LEVY Gérard	Psychiatrie	Libéral	PYRENNES ATLANTIQUES
STROH Anne-Catherine	Radiologie	Libéral	L'AINES
LAGODA Christoph	Médecine Générale	Libéral	LOZERE
CHABOCHE Sébastien	Médecine Générale	Remplaçant	EURE et LOIR
BARSOTTI Eric	Médecine Générale	Libéral	HAUTES ALPES
ALLOUCH Sylvie	Médecine Générale	Hospitalière	HAUTE SAVOIE
MARGIELA Didier	Médecine Générale	Libéral	DROME
BERKANI Karim	Spécialiste en Pneumologie	Libéral	HAUTE SAVOIE
EXARTIER Marlène	Médecine Générale	Remplaçante	ISERE
DOMINICI Lionel	Spécialiste en Anesthésie	Hospitalier	VENDEE
KOUZAN Serge	Spécialiste en Pneumologie	Hospitalier	HAUTE SAVOIE
OTU Katia	Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique.	Hospitalière	ISERE
BATEMAN Liliana	Spécialiste ORL	Remplaçante	NORD
JACQUEMIN Stéphanie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	MAYOTTE

Nécrologie

Docteur BAVOUX Eric	Spécialiste en Anesthésiste	ALBERTVILLE
Docteur MILLET Pascal	Spécialiste en Ophtalmologie	AIX LES BANS
Docteur SIMONIU Paul	Médecine Générale	AIX LES BAINS
Docteur PICARD Bernadette	Médecine Générale	St JEAN de Mnne
Docteur GILBERTAS André	Chirurgie Générale	CHAMBERY
MAZEROLLES Robert	Radiologie	St JEAN DE MNNE
MARTIN Louis-Jacques	Médecine Générale	ALBERTVILLE
NICOLAS Elisée	Médecine Générale	ST JEAN de Mnne
